



# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF<sup>RE</sup>

ACTION. EDUCATION SYNDICALE - DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Arsène-Leloap - NANTES

TÉLÉPHONES 73  
Abonnement : 5 francs par an  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués  
La Correspondance doit être adressée  
au Secrétaire de l'Union Départementale

TIRAGE 50.000 - NUMÉRO PÉCIAL - TIRAGE 50.000

La Commission Administrative de l'U. D. des Syndics Ouvriers de la Loire-Intérieure a décidé dans sa dernière réunion de faire un gros effort de propagande syndicale pour le "Réveil Syndicaliste", "Le Peuple", organe de la C. G. T. et pour faire connaître aux milliers d'ouvriers syndiqués la position prise par le mouvement syndical en face des événements. Ce numéro spécial qui va être tiré à 50.000 exemplaires doit être abondamment diffusé dans tous les milieux. Que chacun fasse autour de lui œuvre de propagande, il participera ainsi effectivement à l'effort de organisations syndicales qui tendent à la réalisation totale du programme du Front Populaire pour le PAIN, pour la LIBERTÉ, pour la PAIX.

LE RÉVEIL SYNDICALISTE.

DEPUIS LE  
**26 Septembre**  
LA PRÉSENTATION  
du **PEUPLE**

EST SENSIBLEMENT MODIFIÉE  
ET AMÉLIORÉE

Tous les travailleurs  
doivent le connaître.  
Tous les syndiqués doivent  
le lire régulièrement.

Sa lecture est particulièrement  
indispensable aux militants  
responsables de nos organi-  
sations, membres des Bu-  
reaux et des Conseils syn-  
dicaux, qui doivent être  
exactement renseignés sur la  
situation économique, so-  
ciale, politique et sur l'action  
quotidienne de la C. G. T.

TRAVAILLEURS  
SYNDIQUÉS  
MILITANTS

CHAQUE JOUR LISEZ

**Le Peuple**

Organe Officiel de la C. G. T.

C'est le lien quotidien  
entre tous les syndiqués

Abonnez-vous !  
Abonnez-vous !  
Abonnez-vous !

## Le Comité National de la C. G. T. déclare :

- Qu'une procédure de conciliation doit être établie pour garantir l'application des lois sociales et des contrats collectifs.
- Que des mesures urgentes s'imposent pour l'assainissement économique et la réalisation de la paix monétaire.
- Que la discipline syndicale doit être strictement respectée par tous.
- Que la Confédération Générale du Travail reste étroitement solidaire du Rassemblement populaire et du gouvernement.

Le Comité confédéral national s'est réuni dans des circonstances graves.

Il s'agissait pour lui, en face d'une campagne admirablement orchestrée pour jeter la panique dans le pays, de fixer les règles de discipline du mouvement syndical, règles par lesquelles seront garantis les droits ouvriers et le développement de la législation nouvelle dans l'intérêt général du pays.

Nous sommes présentement, nous, travailleurs français, à la tête du mouvement syndical dans le monde ; les réformes obtenues font que se trouvent acquises pour nous les revendications qui restent encore des objectifs à réaliser pour la grande majorité des prolétariats des autres pays industrialisés. Cela nous crée des devoirs que nous ne devons pas méconnaître. Notre économie ne doit pas souffrir des réformes appliquées. Il faut que notre conscience ouvrière participe activement au développement de la prospérité nationale.

Pour cela, des procédures de conciliation, voire d'arbitrage, doivent être établies, garantissant à la fois les droits des ouvriers et la stabilité nécessaire à la continuité indispensable d'une production qui doit assurer à tous le bien-être.

Affirmant la nécessité de mettre une digue — et une digue effective — à l'expansion effrénée des intérêts particuliers, des profits capitalistes,

nous ajoutons que le travail quotidien doit être servi en conscience et pour un rendement normal.

La résolution votée par le Conseil national reflète cette volonté.

La Confédération Générale du Travail, forte de cinq millions d'adhérents, déclare collaborer, sans aucune réserve, à la réalisation totale du programme du Front populaire pour le pain, pour la liberté, pour la paix.

Elle est avec le gouvernement du Front populaire pour cette tâche.

Elle entend donc maintenir et même renforcer, dans ce but, l'unité entre les organisations et les partis qui constituent le Front populaire.

Elle demande, en revanche, à tous de comprendre les revendications légitimes des travailleurs qui, d'ailleurs par leurs conséquences, se lient avec les réformes réclamées, à juste raison, par le monde paysan et les classes moyennes de notre pays.

La C. G. T. ayant ainsi fixé sa position pour l'ordre par le travail, ayant pris ses responsabilités au regard d'elle-même et de l'intérêt général du pays, demande aux représentants patronaux s'ils sont prêts à prendre de même leurs responsabilités.

JOUHAUX.

Lire en 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> page le compte rendu.

TRAVAILLEURS,  
CHAQUE MATIN LISEZ  
**Le Peuple**

Organe Officiel de la  
Confédération Générale du Travail

Tous les Travailleurs

Tous les Syndiqués

Tous les Militants

doivent le lire chaque jour

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France et Colonies

|            |          |        |
|------------|----------|--------|
| Trois mois | Six mois | Un an  |
| 15 fr.     | 30 fr.   | 58 fr. |

Abonnement d'essai :  
Un mois : 5 francs

Abonnez-vous

Les abonnements sont reçus  
à l'U. D., aux Unions locales  
de Nantes, Saint-Nazaire et  
Châteaubriant.

A. PÉNEAU.

# La réunion du Comité national de la C.G.T.

Le C. G. N. a examiné la situation créée par les conflits du travail, et proclamé la nécessité de rétablir l'activité économique nationale

Il a demandé des garanties pour la classe ouvrière et rappelé tous les syndiqués et les syndicats au respect de la discipline

## L'exposé de Léon Jouhaux

« Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, présentement, tous les mouvements ouvriers sont savamment exploités pour créer une atmosphère de panique, dont nos adversaires espèrent bien tirer tout le bénéfice. L'ensemble de la grande Presse subit une orientation très précise; ses journaux affirment que le mouvement syndical n'a désormais en vue que ses intérêts égoïstes; que peu lui importe la ruine de l'économie nationale, pourvu qu'il aboutisse à une expropriation du capitalisme et à une soviétisation du pays. »

Il est inévitable qu'une telle campagne se répétant chaque jour a pour conséquence de semer le doute. Elle peut créer le désarroi.

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner le but que poursuivent ceux qui en portent la responsabilité.

En octobre ou novembre, il s'agit, pour nos adversaires, de jeter bas le gouvernement du Front populaire pour lui substituer un gouvernement de concentration, indépendant du Front populaire, plus docile aux intérêts de l'oligarchie capitaliste.

— Si je donnais mon opinion tout entière, a indiqué l'orateur, je dirais que mon impression est la suivante : « Jamais les masses populaires ne se laisseront faire. »

Par ailleurs, ont peut penser que ceux qui ont monté la manœuvre pourraient bien ne pas en être bénéficiaire et qu'ils auraient tiré les marrons du feu pour la droite ou l'extrême-droite.

### Des précautions sont à prendre

Aussi, il faut, connaissant la situation, essayer d'y parer dans la plus large mesure possible.

Un fait n'est pas niable : il y a un réveil des organisations dissoutes, plus ou moins camouflées; nous savons qu'elles s'arment; nous savons aussi qu'elles se constituent en syndicats solidaires professionnels; et là, nous nous trouvons directement visés; nous saisissons, sur le vif, une tentative fasciste pour désagréger nos organisations. De son côté, le patronat a fait trainer les discussions; il a persisté sur l'interprétation de ces engagements.

Ces tentatives sont à briser et la puissance syndicale doit être maintenue.

C'est possible, car la masse, malgré les déceptions causées par les moyens dilatoires des patrons et les appréhensions résultant des campagnes mensongères de la grande presse, reste orientée vers la C. G. T. Le nombre de ses adhérents ne cesse d'augmenter et avant la fin du mois, 5 millions de cartes auront été délivrées par les Fédérations.

— Nous pouvons donc considérer, a poursuivi Jouhaux, que l'immense majorité des salariés est avec la C. G. T. dans l'action qu'elle mène et nous pouvons être assez tranquilles en ce qui concerne les résultats que donnera, en fin de compte, l'action de désagrégation de nos adversaires.

Ce qui ne saurait dire que celle-ci doit être méconnue.

### Les éléments de confusion

Poursuivant son exposé, le Secrétaire confédéral a montré que deux éléments de confusion existent :

Le premier, c'est l'impulsivité de la masse au sein de nos organisations. Elle ne raisonne pas; elle entend obtenir, immédiatement, pleine satisfaction pour toutes ses revendications. Mais, utilisant cette impulsivité, il y a des éléments troubles, au sein de chaque usine. Il faut donc que nous déterminions, dans la masse, un sens de la discipline; nous ne le pourrions qu'en garantissant tous les droits conquis.

Impossible de rester dans la situation de chaos où nous sommes.

C'est la tâche d'un militant ouvrier digne de ce nom, de ne pas céder aux impulsions de la masse avant d'avoir déterminé où elles peuvent nous mener.

Aux secrétaires d'Unions et de Fédérations d'avoir une nette notion de leurs responsabilités. Ayant insisté sur la nécessité pour le Comité national de définir la position de C. G. T. au regard de la situation présente et d'indiquer la ligne à suivre aux organisations ouvrières, notre ami a précisé :

— Deux lois ont reçu une large application; celle sur les conventions collectives; celle sur les congés payés. La loi sur les 40 heures n'est pas encore appliquée; les discussions sont fort avancées pour les mines; elles le sont moins pour le textile, le bâtiment et les métaux.

« Nous assistons à des procédures de discussion excessivement allongées, qui provoquent une exaspération de la masse ouvrière, qui entraînent parfois une rupture des pourparlers. D'où une nouvelle possibilité pour la presse de

renforcer la peur dans ce pays en exploitant ces faits.

« Nous ne pouvons nous contenter d'enregistrer la situation. Nous avons d'abord à situer clairement les responsabilités devant l'opinion, puis à fixer les moyens d'agir. »

### Les discussions en cours

C'est pourquoi les représentants de la C. G. T. sont entrés en discussion avec les représentants de la Confédération générale du patronat, sous la présidence du gouvernement, afin de rechercher une procédure susceptible de mettre un terme à des agissements qui sont, dans beaucoup de cas, à l'origine de nouveaux conflits et de nouvelles occupations d'usines.

Lors d'une première discussion, la délégation ouvrière a précisé que les responsabilités du trouble n'étaient pas dans les rangs des syndicats ouvriers.

Et elle s'est élevée contre les légendes systématiquement colportées pour les besoins d'une mauvaise cause.

Jouhaux a été net :

— On a parlé de soviétisation ! Si nous voulions l'expropriation, nous le dirions.

« Certes, nous avons préconisé les « nationalisations ». Nous continuons de le faire. Mais il faudrait préciser le moment opportun et les modalités de telles mesures. Nous saurons prendre alors nos responsabilités.

« Ce que nous voulons aujourd'hui et ce que nous devons vouloir, c'est que notre pays retrouve son assiette économique dans l'application des lois sociales, où l'intérêt de la classe ouvrière rejoint l'intérêt général du pays.

« Personne ici ne pourrait accepter que l'application des lois sociales aboutisse à une diminution du rendement de l'ouvrier. C'est dans une plus grande conscience que doit s'affirmer l'application des lois sociales. Le sens des responsabilités doit être chez tous les militants et par eux transfusés dans la classe ouvrière. »

### Ce qu'il faut

Mais comment ramener la stabilité dans le développement de notre économie, et sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière ?

« Nous ne devons pas aller à une rupture de l'essentiel que nous le renforçons. Il faut maintenir la cohésion des couches sociales qui le constituent. On essaie de dresser les paysans contre la classe ouvrière et d'exploiter contre nous les difficultés qui pèsent sur le petit commerce, sur l'industrie moyenne et la petite industrie. Il est indispensable que la C. G. T. affirme l'intangibilité du Front populaire. Il est indispensable qu'elle rassure les timorés et les peureux contre ceux qui ont intérêt à susciter la panique.

Ce qui précède exprimé, le Secrétaire général de la C. G. T. a confirmé la résolution des militants qui se sont rendus à nouveau à l'Hôtel Matignon pour y rencontrer les délégués patronaux d'obtenir que les discussions et les pourparlers se poursuivent jusqu'à la solution des conflits.

— Mais nous ne pouvons pas demander aux travailleurs de renoncer à ce qui est leur arme spécifique. Nous avons déclaré que nous étions prêts à accepter et même à réclamer la procédure d'arbitrage. Nous l'avons dit devant les représentants du patronat. Nous leur avons demandé s'ils acceptaient cette procédure de continuité des pourparlers jusqu'à la solution. Au stade primaire, après discussion directe entre les intéressés, après débat devant la Commission paritaire départementale, le conflit serait porté dans la huitaine devant une Commission où siègeraient des représentants de la Fédération syndicale et de la Fédération patronale, puis, le cas échéant, devant une Commission composée de représentants des deux Confédérations patronale et ouvrière; avec dans l'un et l'autre cas, le ministre intéressé ou son représentant.

« Nous ne pouvons pas encore dire avec précision quelle est l'attitude du patronat à cet égard. On nous a proposé un préambule que nous avons demandé à étudier de près, car il constituerait une reconnaissance indirecte des syndicats professionnels. Nous demeurons opposés au syndicalisme obligatoire; nous sommes pour la liberté syndicale. Mais nous ne reconnaissons pas les syndicats professionnels. Nous savons ce qu'ils sont, où ils vont, pourquoi ils ont été constitués, et nous les combattons. »

### L'heure n'est pas de suivre...

Ceci encore doit fixer l'attitude des militants du mouvement syndical.

Ceci encore doit les amener à ne pas se laisser entraîner par des démagogues habilement faites que nous avons connues à toutes les époques du mouvement syndical et qui se développent plus encore à l'heure présente, et qui portent sur une masse non éduquée et par conséquent plus facilement influençable.

Jouhaux, d'une voix forte, a proclamé :

— On a dit souvent que nous étions des bergers. Notre devoir est donc d'écartier de nos cama-

rades ces dangers qui les menacent d'une façon constante. Non ! l'heure n'est pas de suivre, mais de diriger. Et c'est seulement ainsi que le mouvement syndical se sauvera. Et c'est pourquoi nous réclavons du C. G. N., réuni dans des circonstances difficiles, d'affirmer ses responsabilités et d'indiquer ses directives.

Puis il a ajouté :

— Notre pays doit vivre. Pour vivre, son économie doit pouvoir se développer. Pour qu'elle se développe, nous sommes, classe ouvrière, prêts à faire tous les sacrifices dans l'application, naturellement, des lois sociales et des droits nouveaux que nous avons obtenus. Nous réclavons du gouvernement l'aide nécessaire à la sécurité de cette économie et à son développement. Nous la réclavons sur les deux plans, le plan national et le plan international. Et en cela nous répondons encore aux demandes des organisations syndicales qui, chaque jour, nous demandent d'intervenir auprès de tel ou tel ministre ou auprès du président du Conseil lui-même pour réclamer telle mesure à l'égard de telle industrie ou de tel industriel, en vue de sauvegarder les intérêts ouvriers, soit sous la forme du paiement de leurs salaires, soit sous celle de la conservation de leur travail. Nous avons à tenir compte de cette situation et nous devons indiquer dans le moment présent que les mesures doivent être prises, qu'elles ont été prises en principe, qu'elles ne sont peut-être pas appliquées aussi largement et aussi rapidement qu'il le faudrait, qu'il y a des méthodes périmées qui doivent être changées et des responsabilités qui doivent s'affirmer dans l'ordre administratif, comme nous acceptons qu'elles s'affirment dans l'ordre social.

Le secrétaire confédéral a poursuivi :

— Et puis, il y a également à indiquer que du point de vue international un certain nombre de mesures doivent être prises. Certes, nous avons besoin du développement ou du maintien de vie de notre industrie d'exportation. Il est certain qu'un centre comme Paris a besoin, soit sur le marché national, soit sur le marché international de maintenir son existence et qu'il y a là un certain nombre de mesures qui sont à prendre. Il est certain que des régions entières, comme Lyon, ont besoin également que des mesures soient prises en vue de soutenir leur expansion économique. Il est certain que la situation de l'antarchie qui règne actuellement dans la majeure partie des pays du monde n'offre pas des conditions favorables au développement des relations commerciales entre les peuples et à la reprise de ces relations, qu'il faut en sortir, qu'il faut une paix économique comme il faut la paix et que la paix économique ne peut être obtenue que par une entente économique, laquelle doit comprendre nécessairement une entente monétaire, indispensable à l'assainissement de la situation et à la reprise des relations internationales économiques.

### Les responsabilités seront établies

« Ainsi, ayant affirmé d'une part notre volonté de servir l'intérêt général de ce pays, d'assurer la stabilité de son développement économique, non pas au gouvernement qui est renseigné sur notre attitude, mais à l'opinion publique et si, du côté patronat, on se refuse à entrer dans cette voie, si l'on repousse les propositions que nous avons déjà formulées, que nous formulons à nouveau d'une façon plus précise, alors les responsabilités de ce qui adviendra seront établies et il restera devant ce refus, devant cette opposition systématique à envisager les moyens qui permettront de compenser cette carence dans l'intérêt général de notre pays. »

### Si l'occupation des usines ne doit pas être poursuivie

Très écouté, Léon Jouhaux a donné ces précisions :

— Nous le répétons à nouveau; si l'occupation des usines ne doit pas être poursuivie en raison de la peur qu'elle crée dans l'opinion publique, des angoisses qu'elle fait naître, des possibilités de désagrégation qu'elle peut comporter entre elle, si l'usine ne doit plus être occupée, l'usine doit être « neutralisée » en cas de grève, c'est-à-dire que lorsqu'une majorité de travailleurs s'est prononcée pour des revendications et que ces revendications n'ont pas obtenu satisfaction et qu'il s'ensuit un mouvement de grève, l'usine doit être fermée.

« Si nous n'aboutissons pas sur le plan d'un commun accord, il appartiendra au gouvernement, qui a la responsabilité de l'ordre public, de prendre des mesures de cet ordre afin d'aboutir à cette situation de garantie.

« Il y a dans les cartons ministériels un certain nombre de projets de l'ordre de celui dont je viens de parler qui n'ont jamais vu le jour. Je ne veux pas les évoquer devant vous, à l'heure actuelle, cela n'est pas nécessaire, mais le gouvernement trouvera dans ceux-ci des textes sur lesquels il pourra s'appuyer, textes dont les auteurs ne sont ni contestables, ni contestés, de la droite et de l'opposition réactionnaire. Il sera bien armé s'il doit agir dans ce sens. Mais pour

notre part nous devons parler net et clair et indiquer quelles garanties il nous faut obtenir pour que la sécurité et la stabilité puissent être rétablies. »

### La fixation du salaire

Le secrétaire confédéral a déclaré ensuite :

— En ce qui concerne les salaires, nous devons poser aujourd'hui une question à laquelle nous avons toujours été, tout au moins quant à moi, très rebelles, celle de la fixation du salaire suivant l'index du coût de la vie, en un mot l'échelle mobile. Je ne reviens pas sur les considérations qui valent en ce qui concerne la valeur intrinsèque du salaire, je reste avec mon opinion. Mais dans les circonstances actuelles, étant donné l'instabilité présente et étant donné l'instabilité future, si l'on ne veut pas que notre économie soit troublée d'une façon constante par des mouvements d'arrêt de travail, il faut que les salaires se transforment selon les transformations de l'index du coût de la vie.

### La position de la C. G. T. dans l'ordre international

Avant de conclure, Jouhaux a indiqué que le Comité National aura également sur ce plan à dire que la C. G. T. a eu raison de prendre la position qu'elle a prise en face des incidents d'Espagne. Il aura à dire également que dans les circonstances actuelles la question doit être reconsidérée et que la neutralité ne doit pas aller jusqu'à l'assassinat d'un peuple.

— Il aura également à tenir compte de la situation internationale et à indiquer dans quel sens la paix doit être établie. Il s'agit évidemment de reprendre la grande idée de désarmement, mais il faut tout de même se rendre compte des conjonctures internationales dans lesquelles nous sommes, et il faut aussi considérer ce que nous avons toujours dit : la paix ne s'établit pas seulement sur le plus ou moins de canons, sur le plus ou moins de fusils, mais elle s'établit sur les relations internationales économiques, sur la paix économique.

« Il faut que cette paix économique trouve son expression pour trouver sa réalisation.

« Aujourd'hui, nous nous trouvons en face de gens qui essaient de braver l'opinion internationale et de mettre en échec les démocraties. Les démocraties accepteront-elles de se laisser démembrer les unes après les autres pour devenir une proie plus facile des dictatures et des impérialismes ? Ou bien considéreront-elles qu'elles ont un accord à établir entre elles, un accord de paix, parce qu'il ne peut être qu'un accord de défense, accord qui doit être basé d'abord sur les relations économiques ?

« Je pense que l'heure est venue, à Genève, après l'éclaircie qui vient de se produire, où tout de même la majorité des petites nations s'est refusée à s'incliner devant le veto de M. Mussolini et à déclarer que le peuple abyssin n'existait plus.

« La grande majorité des nations réunies a déclaré que le statut de l'Abyssinie restait constant, malgré l'occupation par les armes de l'Abyssinie. Et M. Mussolini n'a pas répondu avec son habituelle grossièreté; il a constaté qu'il ne pouvait peut-être pas braver impunément une opinion internationale aussi nettement affirmée et il déclare qu'il la dédaigne. C'est un premier résultat, qui permet de poser avec plus de force la reconsidération de la situation espagnole et la reconsidération de la question des armements et de la paix économique. Et si nous avions le bonheur de pouvoir enregistrer ces jours prochains une adhésion des grandes démocraties sur un projet de cette nature, alors nous pourrions dire que peut-être quelque chose est changée dans le monde.

### Prenons nos responsabilités

« Tout cela nous fait obligation de prendre nos responsabilités et de les prendre nettement.

« Nous ne sommes plus un mouvement qui cherche à tâtonner sa voie. Nous sommes un mouvement qui a réalisé un certain nombre de réformes, dont les conséquences sont de modifier la structure économique de notre pays. Nous voulons que notre pays vive dans la paix, nous voulons qu'il vive dans la prospérité. Et, pour cela, aujourd'hui, nous affirmerons avec force, avec netteté, quelles sont les directives que nous acceptons, quels sont les sacrifices que nous ferons en demandant à la partie adverse ce qu'elle entend faire au regard de cet intérêt général dont elle se réclame constamment et, en demandant au gouvernement de prendre en considération les opinions que nous nous réclavons, parce qu'elles sont dans l'ordre de la sauvegarde de la démocratie et de l'indépendance du pays. »

De vifs applaudissements ont salué la conclusion du discours du secrétaire général de la C. G. T.

### LIOCHON (Fédération du Livre)

Liochon, prenant la parole le premier dans la discussion générale, constate que l'afflux massif des nouveaux adhérents crée des responsabilités nouvelles pour les militants placés à la tête des organisations syndicales,

Si nous voulons que les nouveaux syndiqués ne compromettent pas la vie même de l'organisation, il faut prendre certaines précautions. Ce n'est un secret pour personne qu'un parti politique, d'ailleurs adhérent au Rassemblement populaire, a organisé sa propagande par rayon, par cellule, par comité d'usine, et que son influence, dans des circonstances données, a pu jouer un rôle. Il faut que ce parti renonce à cette forme d'organisation ; il faut qu'il accepte de laisser à la compétence de l'organisation syndicale tout ce qui concerne le travail dans l'usine. Il faut que dans les conflits entre patrons et ouvriers, seule l'organisation syndicale puisse intervenir. Il ne faut plus qu'on assiste à des interruptions de travail décidées en dehors de l'organisation syndicale.

Il y a des délégués d'atelier. Ils sont les intermédiaires entre le personnel et le patronat. Ils devraient être les intermédiaires entre le personnel et le syndicat. Mais ils n'ont pas à se substituer au syndicat. Toutes les fois où il y a possibilité de conflit, ils ne sont plus que des agents d'information. Le syndicat, seul, doit décider.

Nous n'avons pas, à la C. G. T., à nous substituer au Parlement pour tracer la tâche du gouvernement ou décider de son existence. Nous avons à donner notre avis, en toute liberté, sans que le gouvernement s'en sente humilié.

Liochon se félicite de voir Jouhaux se rallier à la fixation des salaires sur l'indice des prix : la Fédération du Livre en a fait l'expérience depuis quinze années.

Mais il tient à rappeler que l'adoption de ce principe peut amener, si l'indice a baissé, une diminution de salaire ; l'organisation syndicale doit tenir sa parole et faire respecter l'accord conclu pendant toute la période pendant laquelle il est valable.

## DUMOULIN

(U. D. du Nord)

Pour sa part, Dumoulin estime que ce Comité confédéral doit lancer un appel. La situation est grave ; elle est même tragique. Le principal danger vient de l'impulsivité de la masse. On a considéré que l'accord Matignon était un véritable traité de paix. Ce n'était qu'un armistice ; on l'a bien vu par la suite. La vérité, c'est que tout ce que la classe ouvrière avait subi depuis 1929 n'a pas été réparé par les accords Matignon.

Les délégués d'atelier sous-estiment ou exagèrent leur tâche ; quand ils l'exagèrent, ils déclenchent les mouvements sans en référer aux organismes syndicaux. Il faut que le Comité national donne aux délégués « des ordres ». Le premier ordre à donner est de ne pas déclencher la grève, mais d'assurer à l'intérieur de l'usine le respect des accords. La responsabilité de la grève incombe à l'organisation syndicale. La grève est une arme ; nous devons y recourir encore ; il ne faut pas gaspiller cette arme, et le gaspillage vient de l'abus.

Examinant le problème de l'arbitrage, Dumoulin souhaite que le Parlement donne à l'exécutif le moyen de contraindre le patronat qui se dérobe. Mais il ne veut pas que l'arbitrage obligatoire soit valable pour une période de plus de six mois, et pour autre chose que l'application des conventions collectives ; c'est une expérience qu'il faut tenter, mais en prenant ses précautions.

Une chute de ministère peut ne pas avoir d'importance en France ; la chute du ministère de Front Populaire serait déjà plus grave. Mais ce qui serait plus grave encore, c'est que ce ministère tombât parce que la majorité des travailleurs n'aurait pas compris son devoir à son égard. A la C. G. T., de leur parler nettement.

## SÉMARD

(Fédération des Cheminots)

Le secrétaire de la Fédération des Cheminots pense que le Comité Confédéral National doit surtout se préoccuper de la réponse à donner aux revendications que formulent avec raison nos camarades. Ils ont confiance dans le Front Populaire et dans la C. G. T. Cette masse, il faut la discipliner sans la contraindre et sans qu'elle ait l'impression qu'on trahit ses intérêts.

Le mouvement syndical a le droit de diriger son action et d'en être maître. La C. G. T. a toute l'autorité voulue pour appliquer les décisions qu'elle prendra.

On a discuté de l'échelle mobile. Nous savons combien les statistiques peuvent être complaisantes à l'égard du patronat et de gouvernants mal disposés envers la classe ouvrière. Nous savons aussi qu'il demeure des salaires anormalement bas ; nous savons enfin que c'est sembler abandonner le profit patronal.

On a parlé de provocations fascistes. Nous acceptons la neutralisation des entreprises ou la grève a été décidée à la majorité. Mais la décision de notre C. C. N. ne doit pas apparaître comme une condamnation des actions menées jusqu'à présent.

Discipline pour tous ? Oui, c'est une nécessité plus impérieuse que jamais. Mais nous ne pourrions l'obtenir que si nous donnons sur nos décisions toutes les informations voulues. Aux délégués d'atelier il faut, dans des conférences spéciales, expliquer quelles sont leurs tâches.

L'adoption d'une résolution ne peut suffire. Il faut encore l'expliquer.

Sur l'Espagne, nous sommes d'accord avec les déclarations de Jouhaux et nous espérons que le C. C. N. sera unanime à ce sujet.

## FRACHON

Frachon, secrétaire-adjoint de la C. G. T., regrette que le C. C. N. se soit quelquefois attardé à des discussions périmées. Nous ne pourrions obtenir des ouvriers qu'ils restent calmes qu'en démontant le mécanisme monté par les patrons pour créer l'agitation et déconsidérer l'expérience en cours. La manœuvre est claire : la classe ouvrière n'est pas la majorité dans ce pays. Il s'agit de faire croire aux classes moyennes que la classe ouvrière désorganise la production. Frachon cite plusieurs exemples prouvant au contraire que, dans nombre de cas, des patrons de combat veulent, de propos délibéré, fermer leurs usines.

La C. G. T. doit dire que les patrons qui acceptent les sociales pourront encore réaliser un profit ; les ouvriers travailleront en effet, dans ces usines, de manière normale et quelquefois augmentent leur production. Il est possible de diviser les patrons en utilisant leurs divergences.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ne pas apporter aux ouvriers des satisfactions tangibles. C'est pourquoi Frachon se déclare prêt à accepter l'échelle mobile ; nous sommes dans une période de hausse des prix ; bien entendu, les salaires anormalement bas doivent être ajustés. Il se prononce aussi pour l'arbitrage obligatoire ; s'il vient un gouvernement réactionnaire ? la classe ouvrière avisera ; elle a déjà connu des batailles de ce genre.

Sémard a parlé des millions de nouveaux venus et des sympathisants qui approuvent l'action de la C. G. T. et suivent ses mots d'ordre. Il faut, en effet, agir avec prudence pour normaliser le mouvement et maintenir les contacts ; dire toute notre pensée, mais en toute fraternité, mais sans rien heurter.

Dans le domaine financier, la classe ouvrière peut faire preuve de toutes les hardiesses pourvu que les intérêts de la classe ouvrière, des classes moyennes et de la paysannerie soient sauvegardés.

## La Réponse de Jouhaux

Jouhaux répond aux observations qui ont été présentées.

L'indépendance du syndicalisme ? La C. G. T. a déjà rappelé qu'elle y restait fidèle, lors de l'élaboration du programme du Front populaire.

Nous sommes d'accord au bureau pour le rappeler aux partis politiques chaque fois où c'est nécessaire.

Nous avons le devoir d'être vigilants et de rechercher tout ce qui peut nous unir. La C. G. T. est une organisation libre ; la seule limite à cette liberté, c'est la discipline indispensable à l'action. Parmi nous doivent régner des rapports de fraternité, de fraternité de bataille. Ne laissons pas s'établir entre nous la moindre faille.

Il n'est pas question, comme le disait Sémard, de « caporaliser les masses ». Mais elles doivent comprendre les nécessités de la discipline. Discipline pour tous : militants responsables et syndiqués.

Les délégués d'atelier ? Il faut non seulement les éduquer, mais aussi les organiser pour leur donner une discipline collective. Chaque Fédération doit les réunir mensuellement, par région ou par ville, afin de leur donner les directives nécessaires ; et tenir une assemblée annuelle des délégués, ou de leurs représentants qualifiés.

La C. G. T. organisera elle-même, au siège de chaque union, des réunions d'information destinées à commenter les récentes conquêtes ouvrières.

C'est en continuant à agir sur les événements pour les diriger que nous assurerons l'émancipation de la classe ouvrière dans l'ordre par le travail.

## Les Résolutions

« Le C. C. N. renouvelle à l'adresse des héros défenseurs de la liberté en Espagne ses déclarations de solidarité. Les travailleurs de France ont autant que quiconque le souci de la paix et la volonté de la défendre. Ils méprisent la campagne de diffamation et de chantage menée par les forces réactionnaires, que l'on trouve en toute occasion au service des ennemis de la démocratie et même de la France. Ils sont décidés à maintenir leur effort de solidarité qui vise à atténuer, pour leurs frères d'Espagne, les maux que leur fait subir la guerre civile voulue par les chefs rebelles et les forces fascistes. Ils se refusent à envisager la possibilité de se plier à des exigences étrangères tendant à leur interdire la manifestation de cette solidarité.

« Devant la gravité de la situation, en présence de l'exploitation provocatrice qui en est faite par les forces de réaction, adversaires du Rassemblement du Front populaire, le C. C. N. rappelle aux Fédérations, aux Unions de Syndicats, aux Syndicats, que la C. G. T. est seule mandatée pour décider de l'action générale du mouvement ouvrier. Il demande aux militants, aux syndiqués, de considérer que la puissance de la classe ouvrière organisée est faite du respect par tous de la discipline syndicale.

« Le C. C. N. constate que les possibilités d'arriver à une non-intervention totale sont compromises par l'attitude des pays qui ont lié partie avec les factieux espagnols contre le gouvernement régulier de l'Espagne ; que les réserves diplomatiques et l'action effective de l'Allemagne et du Portugal mettent en cause le principe même de la neutralité.

« Dans ces conditions, la C. G. T., poursuivant son action en faveur de la République espagnole, estime de son devoir de demander au Gouvernement français de reconsidérer, en accord avec le Gouvernement anglais et les

## Appel aux Cultivateurs

### Cultivateurs !

Jusqu'à ces temps derniers vous n'avez connu que le travail et la gêne. La crise économique vous a frappés aussi durement que les travailleurs des villes, dont vos intérêts sont solidaires.

La vente des produits du sol ne vous a jamais payés de vos peines, mais les consommateurs n'ont pas profité des prix insuffisants que vous ont imposés les mercantis et les spéculateurs.

**Vous vendiez votre blé bon marché, vous payiez cher votre pain.**

Mais les gouvernements réactionnaires n'ont rien fait pour vous et ce sont leurs valets qui accusent maintenant le Front Populaire de vous oublier.

#### LA VÉRITÉ, LA VOICI :

Les lois sociales dues au Gouvernement de Front Populaire ont rendu aux travailleurs des villes la capacité d'achat qui a permis aussitôt de dévaloriser les produits de votre travail. Les salaires agricoles ont été supprimés.

Le gouvernement de Front Populaire a créé l'Office National du Blé qui vous permet de vendre réellement votre blé à 140 frs. Et ce n'est là qu'un début.

Le programme des grands travaux prévoit un large part pour les communes rurales (électrification, adduction d'eau potable, chemins ruraux).

Le Ministre de l'Agriculture a déposé un projet de loi d'assurances contre les calamités agricoles.

D'autres mesures suivront qui intéressent le marché du bétail, du lait, du vin, le régime des complants, etc.

#### Travailleurs de la terre !

Le Gouvernement actuel sert vos intérêts comme ceux de toutes les classes laborieuses de la Nation.

Faites-lui confiance, et rejoignez les rangs du Front Populaire.

**Pour le PAIN, la PAIX et la LIBERTÉ !**

Le Comité Départemental du Front Populaire.

## Égalité ou Illégalité

Dans notre pays de vastes mouvements revendicatifs ont eu lieu. Là, où ce fut possible nos camarades ont occupé les Usines, Ateliers, Chantiers ou Magasins, amenant ainsi le patronat à discuter des justes revendications des ouvriers.

Ces occupations ont fait couler beaucoup d'encre. On a écrit et on continue à écrire, à dire qu'elles sont une atteinte à la propriété et qu'elles sont illégales. Dans les conflits présents les militants responsables, après discussions avec les représentants patronaux, demandent à leurs camarades d'évacuer les lieux, en soulignant que la lutte se poursuit et que les pourparlers sont interrompus, laissant entrevoir une solution rapide.

En ce qui concerne les occupations, des hommes (de droite) ont fait imprimer un opuscule qui engage le patronat à porter plainte pour, par exemple, vol de gaz, d'eau, d'électricité, etc... ou de provoquer les ouvriers de telle sorte, que ceux-ci exercent quelques voies de fait qu'un certificat médical mentionnera.

Ceci ne serait rien, si, ces mêmes hommes, grands Français, n'indiquaient pas que le patrimoine de notre Pays était en péril, qu'il fallait au Gouvernement de gros crédits pour la Défense Nationale (canons, mitrailleuses et autres engins de mort). Qu'invoque-t-on ? Quel argument donne-t-on ? Que ces Usines, Ateliers, Chantiers, Magasins sont à nous, que ce sont les biens de tous les Français, notre bien National.

Certes, il y a de bien belles usines, de beaux magasins qui ont vu le jour depuis la Guerre, ils portent tous le même nom. Ils sont au Peuple, à ce Peuple qui les a payés de leur vie... et ce Peuple depuis les a occupés, car c'est bien grâce à lui, que l'on a pu les construire.

Que l'on ne vienne pas nous dire maintenant : propriété privée, occupation illégale. Nous ne marchons pas dans cette voie.

Capitalistes, si, les voutours de ton espèce rêvent de prendre par les armes les usines ou les magasins, prends un fusil et défends toi.

Nous, nous continuerons à entretenir ta boîte, et avec les bénéfices réalisés, si tu ne reviens pas, nous te ferons construire un superbe monument. Ainsi, nous continuerons à vivre dans nos foyers, pour le plus grand bonheur de nos enfants et de notre famille.

Ainsi la légalité ne sera plus un leurre.

Goudy,

Secrétaire de l'Union locale de Nantes.

autres Gouvernements démocratiques, la politique de neutralité.

« Le C. C. N., interprète des sentiments de solidarité du prolétariat français, fait appel à tous les ouvriers, à tous les employés, à tous les fonctionnaires, à tous les techniciens groupés dans son sein, pour qu'une aide matérielle vienne secourir efficacement les mères, les femmes, les enfants de ceux qui luttent, qui ont été obligés de s'expatrier et qui doivent retrouver chez nous le foyer détruit.

« Le C. C. N. compte que chacun aura à cœur de laisser au minimum une heure de son salaire pour lui permettre de remplir effectivement cette œuvre de solidarité ainsi que toutes celles que commande la situation. »

## Dans les Syndicats

### Un petit tour dans les boîtes.... à la CENTRALE ÉLECTRIQUE

Dans cette usine, des camarades du chantier de Penhouët sont en déplacement ; des camarades Nantais travaillent avec eux. Il y a parmi ces camarades, un individu (que nous ne désignerons pas aujourd'hui), qui aurait besoin de se calmer et de maîtriser ses nerfs également.

Non content d'avoir levé la main sur notre camarade Paul Cypouard, il a trouvé moyen de faire le nécessaire auprès de son ingénieur et de le faire débaucher.

Nous engageons nos camarades à veiller pour que de tels faits ne se reproduisent plus, et nous avisons ce mauvais camarade qu'aucun ouvrier du chantier ne tolérera plus d'aussi vils procédés. A bon entendeur salut.

UN GROUPE D'OUVRIERS TRAVAILLANT SUR LE CHANTIER.

### Chez les Employés de Commerce

A 9 h. 15, dimanche matin, a eu lieu à la Bourse du Travail, sous la présidence de Goudy, Secrétaire de l'Union locale des Syndicats, assisté de Duret (Alimentation) et de M<sup>lle</sup> Aloigny (Nouveauté), l'Assemblée générale trimestrielle de la Chambre syndicale des Employés. Après une courte allocution du Président qui s'est félicité de voir aujourd'hui les effectifs des employés syndiqués à la C. G. T. atteindre 3.163 adhérents.

La parole est ensuite donnée à Guiho, Secrétaire général, pour le rapport moral. Guiho expose ce qui s'est passé durant ces six derniers mois, car l'Assemblée trimestrielle de juin ayant dû être supprimée par suite des événements aujourd'hui historiques. Tout d'abord il rappelle le Congrès de Strasbourg auquel il assista et où fut élaboré un plan de campagne en faveur :

1° Des salaires ;

2° De la réduction de temps de travail dans le commerce par la suppression des dérogations et par l'application de la semaine de 40 heures.

3° Du droit au travail de la femme.

Un Congrès régional devait avoir lieu en juin afin de mettre sur pied, au point de vue régional, ces différentes revendications. Il ne put avoir lieu.

Les événements dépassèrent les pronostics et données établis ; ce fut le grand mouvement social du mois de juin auquel participèrent les Employés nantais. Ce fut tout d'abord la grève des Batignolles, puis le mouvement s'étendit à la nouveauté, aux merciers en gros, aux vins, aux banques, aux Assurances sociales et privées, etc.

Une importante victoire fut remportée. Le minimum de salaires fut acquis, ainsi que l'application des congés payés à tous les travailleurs et le vote de la loi de 40 heures pour tous. Si l'effervescence est en partie calmée, durant ce dernier trimestre, il a fallu veiller à l'application des contrats souscrits avec les patrons, défendre les camarades renvoyés abusivement et pour sa part la Chambre Syndicale des Employés a eu plus de 100 cas à défendre au Conseil de Prud'homme et plus de 140 interventions furent faites dans différentes maisons de Commerce et Industries de notre ville.

Comme le soulignait le président, les effectifs de la Chambre Syndicale des Employés sont toujours en progression. C'est avec fierté que les militants constatent que, loin d'avoir eu une affluence d'adhésions de passage, il y a lieu de constater que nous n'avons à enregistrer que 5 % de démissions contre 10 % d'adhésions nouvelles. Ensuite l'ordre du jour appelle l'application de la loi de 40 heures. Guiho expose le point de vue de la Chambre Syndicale, soit la fermeture effective pour les maisons de gros, les emplois de bureau et le samedi toute la journée. Pour le commerce de détail, nouveauté, etc... le lundi toute la journée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Braud qui expose quelques cas de renvois abusifs et met en garde contre de telles manœuvres. Guiho donne lecture des projets émis au dernier Conseil Syndical en ce qui concerne les distractions au cours de cet hiver (bals, concerts, veillées, etc...)

La réunion se termine sur une allocution du camarade Goudy, secrétaire de l'Union Locale, et remercie les adhérents de la Chambre Syndicale d'être venus en si grand nombre.

La séance est levée à 11 heures aux cris de Vive la Chambre Syndicale, Vive la C. G. T.

Le Secrétaire Administratif : BRAUD.

### Dans les Cuirs et Peaux

Cette fois, c'est la Maison Gillet, en l'occurrence, Madame Gillet, autre dictateur en jupon, qui mène la bataille contre les préavis et surtout contre le Syndicat Confédéré. N'ignorons pas que cette charmante personne dit franchement à son personnel qu'il y a un autre syndicat, auquel les ouvrières peuvent appartenir. Jusqu'à présent, cela n'a pas pris, aussi notre dictateur japonné, pratique le renvoi, ce qui fait que devant le prud'homme, nous sommes rendus déjà à notre sixième affaire. Cela ne lui a d'ailleurs pas réussi.

Maintenant que nous avons dans la chaussure un préavis d'une semaine, que patron et ouvrier doivent respecter, peut-on penser que la maison Gillet, fabricant de chaussures, dénommée sangs-gène, et de pantouffles fabrication cuir, drap et feutre, conteste que cette fabrication est de la chaussure, pour ne pas respecter le préavis ? Je demande aux Camarades qui me lisent, si, quand ils achètent ce genre de chaussures ils les mettent aux pieds ou si elles leur servent de casquette.

Madame Gillet, veut aussi la bataille. Soit, nous l'engagerons et le Syndicat saura bien se défendre. Malgré que vous apparteniez, ainsi que M. Gillet, aux Croix de Feu, malgré, Chère Madame, que je ne vous sois pas très sympathique, vous me trouverez toujours devant vous, pour défendre mes camarades, au nom de l'organisation que je représente. LOYER.

La Maison RIDARD, ayant licencié plusieurs camarades, une grève de 36 heures a eu lieu. Le Syndicat a demandé la rentrée immédiate, de nos camarades qui fut acceptée. D'autre part, il a été signé entre le Syndicat et le patron des accords, dont un précise qu'aucun camarade ne pourra être remercié, sans l'acceptation des délégués de l'usine et du Syndicat.

# Syndiqué, sois un Syndicaliste

Sous ce titre le Centre confédéral d'éducation ouvrière de la C.G.T. a édité une petite brochure, vendue 0 fr. 25, qui comporte les paragraphes ci-après; nous ne saurions trop recommander à nos militants de pourvoir leurs nouveaux adhérents de cette petite brochure.

**Camarade,**  
Tu viens de donner ton adhésion au Syndicat. Pourquoi l'as-tu donnée ? Parce qu'au cours des luttes récentes, il fallait une organisation qui pût, avec autorité, parler au nom des ouvriers et les représenter ? Parce que, cette organisation, d'autres l'avaient créée avant toi et qu'ils t'y ont entraîné ? Parce que, ta place était là et que tu l'as sentie. Tu as pris ta carte avec quelques timbres. Beaucoup d'autres ont fait comme toi : la C. G. T. compte aujourd'hui cinq millions d'adhérents. C'est bien ! Mais ce n'est pas suffisant ! La C. G. T. ne se contente pas, comme d'autres organisations, de distribuer des cartes, de percevoir des cotisations et de lancer des mots d'ordre. Elle est une démocratie, la plus complète qui existe.

Désormais, tes droits, à toi, nouveau venu sont égaux à ceux des camarades qui sont venus avant toi au mouvement syndical. Tes avis compteront comme les leurs.

**Mais cette égalité de droits t'impose des devoirs :**

Celui de bien comprendre ce qu'est un Syndicat ;

Celui de bien connaître le mécanisme de la Démocratie Syndicale ;

Celui de bien pénétrer l'Esprit de l'action Syndicale.

Parce que tes anciens t'avaient précédé, tu as aujourd'hui concrétiser ta victoire.

D'autres batailles viendront. Il faut que tu les prévoies.

Il faut que tu les acceptes. Il faut que tu t'y prépares.

Si nous te tenons ce rude langage, tu possèdes en toi assez de dignité humaine pour en être, non pas accablé, mais exalté ; non pas déçu, mais fortifié.

Avec nous, en Avant, Camarade !

Vers les batailles contre la Misère, contre le Despotisme, contre l'Ignorance !

\*\*\*

**Qu'est-ce qu'un Syndicat Ouvrier**

Qu'est-ce qu'un Syndicat ?

C'est une organisation qui, aux termes de la loi, a pour but exclusif " l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles ".

Il peut donc y avoir :

Des Syndicats patronaux ; et il en existe.

Des Syndicats de commerçants ; et il en existe.

Des Syndicats agricoles ; et il en existe.

Des Syndicats de locataires ; et il en existe.

Mais il existe aussi des Syndicats ouvriers.

C'est à un Syndicat ouvrier que tu viens d'adhérer.

**Le Syndicat groupe les exploités.**

" Un Syndicat ouvrier est un Syndicat qui groupe des salariés ; sont considérés comme salariés, tous ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui, quelle que soit leur fonction " (article 1<sup>er</sup> des statuts de la C. G. T.).

Dans nos rangs, tu ne trouveras pas de patrons, mais tu trouveras des métallurgistes et des mineurs, des gars du bâtiment et des employés, des instituteurs et des postiers, des cheminots et des fonctionnaires. Tous sont des salariés de l'industrie privée, des services concédés ou de l'Etat.

" Tous, à un degré quelconque, sont des salariés. Quelles que soient leurs opinions philosophiques ou religieuses, qu'ils soient radicaux, socialistes, communistes, libertaires ou sans parti, qu'ils soient protestants, catholiques ou librepenseurs, tous sont conscients " de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat " , pour la création d'un monde nouveau " .

**Sur le lieu du travail.**

On t'a conté à l'école comment jadis la France était gouvernée par un roi absolu, maître souverain du pays, des richesses et des hommes. Puis, il lui a fallu compter avec le pouvoir grandissant du peuple, admettre à côté de lui des assemblées qui le contrôlaient et peu à peu l'éliminent ; aujourd'hui, nous sommes en République !

La même évolution doit se poursuivre dans l'usine. Hier encore, le patron était tout-puissant ; la valeur des lois sociales s'arrêtait à la porte des ateliers. Aujourd'hui, il va falloir compter avec le pouvoir syndical. Demain, c'est la démocratie économique que nous instaurerons.

Mais cette lutte ne peut être menée dans le désordre ; cette création suppose la discipline et la clarté.

Les Syndicats ouvriers ne groupent pas péle-mêle tous ceux qui veulent du nouveau. Ils les répartissent suivant leur profession, ils les organisent sur le lieu même du travail. Parce que c'est là où le régime actuel est le plus vulnérable, c'est à la source même qu'il faut tarir tant de profits monstrueux ; c'est dans son principe même qu'il faut briser un despotisme aussi inhumain.

Mais aussi parce que : là, il ne suffit plus de prononcer de beaux discours. Toute décision entraîne une responsabilité immédiate pour ceux qui la prennent. On agit dans toute la mesure de ce qui est possible, sans rien attendre d'une force extérieure à soi-même. Si tu votes la grève et si elle

est décidée, c'est toi qui la feras, avec tous ses risques et tous ses espoirs. Si tu bénéficies d'un contrat collectif, c'est à toi d'abord de le faire respecter, avec les armes dont tu disposes ; car personne n'y a plus intérêt que toi.

**Bien être et Liberté.**

Commenceons tu à voir ce qu'est un syndicat ?

**Comprends-tu les tâches qui t'y attendent ?**

Aujourd'hui, lutter avec tes camarades pour une amélioration immédiate de tes conditions de vie. " Le pain, la paix, la liberté " , proclame la devise du Front Populaire. Voici près de cinquante ans que le mouvement Syndical français a fait sien le mot d'ordre " Bien être et Liberté " .

**Bien-être ?** C'est-à-dire réduction de la journée de travail, (hier les huit heures par jour, aujourd'hui les quarante heures par semaine, demain une réduction plus forte encore, le développement des congés payés) ; amélioration incessante (es salaires et des conditions de travail, industrie et agriculture). Les progrès du machinisme ont permis de multiplier les richesses ; ces richesses, nous n'allons pas les laisser monopoliser par une minorité.

**Liberté ?** C'est-à-dire le droit pour toi de penser ce que tu veux, d'adhérer aux organisations politiques ou autres qui ont ta préférence, de n'adhérer à aucun si tu ne veux ; mais surtout de te syndiquer à un Syndicat qui ne prenne pas ses consignes chez le patron. Le droit aussi de ne pas être, à l'usine, traité comme un chien ; de pouvoir discuter le cas échéant, et présenter des observations par les délégués élus.

De ce qui faisait le programme revendicatif du Syndicalisme français, une tranche importante doit se réaliser. Sois-en sûr, camarade : les accords signés ne seront respectés que si tu y veilles, dans ton Syndicat et avec ton Syndicat.

Et tu sais que tu veux davantage ! Que tu veux travailler à construire un monde qui ne soit plus fendé sur l'exploitation et sur l'oppression. De cette cité future, le Syndicat est déjà une des cellules qui s'organisent. Tu y apprends la solidarité active, la discipline librement consentie. Tu peux y compléter une instruction que les nécessités matérielles t'ont obligé d'interrompre. Tu dois t'y former aux tâches de gestion qui seront les tiennes demain.

Quand le travail aura conquis la place qui lui revient.

\*\*\*

**La Démocratie Syndicale**

Nous avons défendu le Parlement contre les menées fascistes. Nous le défendrons encore s'il le faut. Nous savons bien qu'il vaut mieux que la meilleure des dictatures. Mais nous critiquons ses impuissances. Nous affirmons qu'il doit être complété par des expressions plus fidèles de démocratie et nous le prouvons, par la Démocratie Syndicale.

Dans ton Syndicat, égalité absolue. Tu disposes d'une voix comme chacun de tes camarades, du plus ancien au dernier inscrit. Une seule règle : s'incliner toujours devant la majorité. Ce respect des décisions prises est la condition de toute action féconde ; si tu l'oubliais quelques jours, tu mettrais en péril l'unité même du Syndicalisme. Souviens-t'en !

**Unions, Fédérations, C. G. T.**

Tu fais partie d'un Syndicat d'une profession et d'une localité.

Mais ton action sera plus forte, si elle est liée à celle de tes camarades des autres professions et des autres localités, l'Union locale de ta ville (si elle n'existe pas il faut travailler à la créer), groupe tous les Syndicats ouvriers de la localité.

L'Union Départementale réunit tous les Syndicats ouvriers du département. Unions locale et départementale permettent à tous les syndiqués d'une localité et d'un département d'assurer entre eux une solidarité effective : appui aux mouvements en cours, conseil juridique, gestion des caisses d'assurances sociales, bibliothèque syndicale et cours d'éducation ouvrière (Collège du Travail).

La Fédération, à laquelle tout Syndicat est affilié, groupe tous les Syndicats de la même corporation ou de la même industrie dispersés à travers toute la France. Elle permet de coordonner les revendications, de leur donner une force plus homogène et, partant, plus puissante. Si tu entames un mouvement, il faut que tes camarades des autres régions le sachent pour t'aider et briser les manœuvres patronales. Ta propagande de recrutements sera facilitée par des délégués fédéraux, par une presse fédérale.

Au-dessus des Unions et des Fédérations, il y a la Confédération Générale du Travail, la C. G. T., la plus forte organisation de ce pays. Pour elle, comme pour les Unions et les Fédérations, les directives de l'action à mener sont fixées par un Congrès où tous les Syndicats ont le droit de se faire représenter directement.

**Démocratie et rapidité.**

Le délégué au Congrès de l'Union, au Congrès de la Fédération, au Congrès de la C. G. T., est nommé par l'Assemblée Générale du Syndicat, et il doit être directement mandaté sur chacune des questions inscrites à l'ordre du jour.

C'est donc la volonté des militants de la base qui s'exprime presque directement, sans qu'aucune surprise soit possible.

A la direction des Unions et des Fédérations, des Commissions administratives appliquent les décisions de Congrès. A la tête de la C. G. T., on trouve aussi une Commission Administrative de trente-cinq membres ; mais les nécessités obligent à choisir ces membres parmi les militants de la région parisienne (Seine, Seine et Oise, Seine et Marne). On a donc prévu un autre organisme qui est le véritable organisme directeur de la C. G. T., dont la Commission Administrative est une émanation et auquel elle soumet toutes les questions importantes ; c'est le Comité Confédéral National. Constitué par un délégué de chaque Fédération Nationale et de chaque Union adhérente (l'Union de la Région Parisienne disposant de deux délégués), il comprend les militants professionnellement et géographiquement les plus représentatifs du mouvement syndical.

Ne va pas croire ce mécanisme un peu lourd et difficile à mettre en marche. Il est fait pour te donner le maximum de garantie ; mais il n'exclut pas la rapidité dans la décision. On l'a bien vu le 7 février 1934, quand, au lendemain du coup de force fasciste, alors que le Gouvernement démissionnait et que les organisations politiques s'épuisaient en de vaines querelles périmées, c'est la C. G. T. qui, jetant hardiment son autorité dans la balance, a lancé l'ordre de grève générale destiné à entraîner les hésitants et à faire reculer le fascisme. On l'a bien vu, encore, dix huit mois plus tard quand, répondant au vœu profond des masses, la C. G. T. réalisait sur le plan syndical l'unité de la classe ouvrière française.

La démocratie n'exclut ni l'autorité, ni la rapidité, la vie de la C. G. T. en est la meilleure preuve.

\*\*\*

**L'Idéal Syndicaliste**

Venu rejoindre tes frères de travail, camarade, as-tu pleinement pénétré le sens de la lutte syndicale ? Ta présence ne suffit pas, il te faut agir. Ta bonne volonté ne suffit pas, il te faut savoir. Savoir quel est le passé du mouvement dans lequel tu t'engages ; savoir quels sont ses buts ; et savoir quels sont les meilleurs moyens de lutter.

**La Tradition Syndicaliste.**

Ne soyons pas heurtés par ce mot : tradition. Il n'est pas question, pour nous, d'être esclaves du passé. L'action passée a pu se tromper quelquefois ; nous avons le courage et la force de le reconnaître.

Mais il faut penser à ce que représente pour nous de vénérable, la tradition ouvrière. Combien d'efforts ardents, combien de sacrifices, quelle somme de volonté ont été dépensés à travers les obstacles d'un régime hostile, pour édifier l'organisation des travailleurs de ce pays.

Camarade, il te faudra connaître les origines du syndicalisme. L'aurore du mouvement ouvrier, elle date des débuts mêmes de l'industrialisme moderne, lorsque dans leur sort misérable, exploités par un patronat vorace, les travailleurs comprirent la nécessité de former, coûte que coûte, des " Sociétés de résistance " . Retiens les dates déjà lointaines, glorieuses et souvent ensanglantées :

1831, c'est la révolte pathétique des canuts Lyonnais.

Juin 1848, c'est l'insurrection sauvagement réprimée des ouvriers parisiens.

1865, c'est le Manifeste des Soixante où, pour la première fois, selon le mot de Proudhon " la plèbe a bégayé son idée " ; et c'est la fondation de la première section française d'une " Association Internationale des Travailleurs " .

Les ouvriers organisés ont obtenu, en 1864, leur première victoire : la reconnaissance par la loi du Droit de Grève.

Vingt ans plus tard, après le massacre des Communards de 1871, autre révolte des prolétaires, la classe ouvrière relevée de sa défaite, obtenait la seconde victoire : la Reconnaissance du Droit Syndical. (1884).

Les bases du Syndicalisme étaient fondées. La classe ouvrière organisée pouvait engager la lutte contre le patronat, et travailler pour le bien des salariés, de tous les salariés.

Dès lors, pendant plus de 50 ans, les syndicalistes fervents ont travaillé pour développer, préciser, affermir le mouvement.

Pendant plus de 50 ans, ils ont lutté pour arracher au patronat et à l'Etat, trop souvent l'allié des patrons, un peu de mieux-être et de liberté.

La lutte d'aujourd'hui prolonge les luttes anciennes. Elle est un pas vers l'idéal. Elle ne marque point la fin du combat.

Syndiqué, pour être vraiment " syndicaliste " , tu auras à cœur de ne pas être un simple " profiteur " du sacrifice des autres. Tu t'engageras, toi aussi, dans la lutte : de toutes tes forces, contre l'acharnement sordide des exploités, pour le " bien-être " et pour la " liberté " !

\*\*\*

**Les buts et les moyens de la lutte syndicale.**

Le syndicalisme ouvrier est l'expression de l'antagonisme des classes. Il groupe l'immense masse des travailleurs exploités contre le bloc obstiné du patronat. Il travaille à l'émancipation de la classe ouvrière, pour le présent et pour l'avenir. D'où le double aspect de la lutte syndicale ouvrière : la bataille acharnée pour les revendications immédiates, et l'édification d'une

véritable cité des Travailleurs par l'abolition du salariat.

Il serait vain d'opposer l'un à l'autre de ces deux aspects ; ils se conjuguent et se renforcent.

Revendications immédiates : l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, le développement des congés payés, l'application du contrat collectif. Mais qui ne sent ce qu'elles portent en elles d'espoir pour l'avenir en accroissant pour chaque travailleur, la liberté et la dignité, donc en multipliant ses possibilités de devenir vraiment un homme ?

Certes, pour que la lutte syndicale garde son sens, ne l'oublions pas, il faut : que jamais le gain des avantages immédiats n'endorme la combativité pour l'avenir, que jamais l'intérêt strictement corporatif ne s'affirme en s'opposant à l'intérêt général de la classe ouvrière, que jamais l'espoir du mieux-être ne fasse abandonner le combat pour la liberté. L'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation totale de la société.

\*\*\*

**Le syndicalisme ouvrier français a sa physiologie propre, et se situe sur un tout autre plan que les partis politiques quels qu'ils soient.**

L'incompréhension la plus grave consisterait à prendre notre syndicalisme pour un mouvement politique.

Le syndicat groupe sur la base même de la profession, pour des intérêts communs, les producteurs, les salariés. Il s'organise sur le plan économique ; il lutte pour des revendications économiques. Aussi le mouvement syndical doit-il, à tous ses échelons, s'administrer et décider de son action dans l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements, des partis politiques, comme à l'égard du patronat.

**Pas de mot d'ordre venu de partis politiques, d'aucun parti, si sympathique soit-il à l'action ouvrière.**

**Pas de confiance passive dans les gouvernements, si dévoués soient-ils à la cause ouvrière.**

**Pas d'intégration des organismes syndicaux dans les rouages gouvernementaux.**

Cette indépendance n'exclut pas les " collaborations momentanées " aussi bien pour obtenir de nouvelles conquêtes ouvrières que pour défendre les libertés publiques dangereusement menacées. Mais la collaboration ne peut se faire que sous le contrôle éclairé du mouvement syndical. Et la Confédération Générale du Travail y saura toujours garder sa physiologie majeure, la claire vision des intérêts qu'elle a en mains, le souci de ne pas compromettre au hasard des agitations politiques, le patrimoine si ardemment défendu par les travailleurs organisés.

\*\*\*

Ces considérations dictent les moyens d'action du syndicalisme ouvrier. Les syndicalistes doivent unir à la connaissance directe des revendications corporatives particulières à la vision de l'ensemble des problèmes économiques du temps présent. Ceci suppose une documentation sérieuse, une étude réfléchie, un effort pour s'élever à une compréhension plus précise.

Plus la classe ouvrière approche de son émancipation économique, plus les problèmes de son action se compliquent, plus il faut que l'ouvrier s'instruise. Le savoir n'a jamais suffi, camarade, pour assurer le succès des révolutions populaires. Mais les révolutions des masses ignorantes ont toujours abouti aux réactions les plus lourdes.

Si demain, la classe ouvrière n'est pas suffisamment formée pour assurer la direction économique, le règne d'une technocratie (1) autoritaire nous guette ; et nous allons vers l'Etatisme totalitaire, contraire aux aspirations même de la démocratie. Ouvriers et techniciens doivent être associés, s'épaulant mutuellement, pour un but commun : l'émancipation du travail. Eclairés, les travailleurs sauront de plus en plus, compter sur eux-mêmes pour agir.

Non pas avec la fanfaronnade des agitations plus ou moins troubles. Non pas avec l'ivresse enfantine des " descentes dans la rue " déclenchées à tout hasard. Mais dans la discipline, en pleine connaissance de cause, volontairement, obstinément, par l'arme de la grève quand il le faut, par la diffusion multipliée de la pensée syndicaliste, par une prise de position rapide et courageuse sur les problèmes vitaux du monde actuel.

L'action directe, c'est l'action consciente de syndiqués conscients qui savent mener à bien les batailles engagées dans la clarté, pour l'émancipation du monde du travail.

Camarade, tu es entré dans la lutte syndicale. C'est une lutte profonde qui apportera à la classe ouvrière la véritable Charte du Travail.

C'est une lutte difficile qui verra surgir de rudes obstacles.

Mais, tous ensemble, nous ne redoutons pas la difficulté. Nous ne redoutons aucune difficulté. Nous vaincrons par la volonté sereine et tenace de notre nombre ; nous vaincrons l'arbitraire odieux des exploités ; la classe ouvrière acquerra le droit de gérer les richesses qu'elle produit.

Après la tyrannie politique des rois de l'ancienne France, elle renversera la tyrannie économique du patronat d'aujourd'hui.

**L'avenir de la démocratie sociale est entre nos mains !**

(1) La " technocratie " , ce serait le gouvernement du monde économique d'aujourd'hui par les techniciens : ingénieurs, financiers, etc., pour le profit d'une nouvelle minorité.

## MESSAGE DE LORD ROBERT CECIL

Nous avons montré que le désir de paix de notre peuple est très sérieux. Nous croyons que les mêmes sentiments animent le reste de l'Europe et espérons que les résultats obtenus par le Rassemblement Universel pour la Paix nous donneront raison.

Nous avons une double responsabilité du fait que le monde court à un rythme accéléré à la catastrophe et que nous tenons une place dominante dans l'opinion mondiale en ce qui concerne le maintien de la Paix, notamment depuis le Peace Ballot de l'an dernier.

Le succès final du Rassemblement Universel pour la Paix dépend des efforts de toutes les personnes et organisations dans notre pays. Rien ne pourra sauver le monde de la guerre si ce n'est la volonté organisée des peuples.

## Les quatre points du Rassemblement Universel de la Paix Dans quelles conditions la Paix peut-elle être sauvée ?

1. L'inviolabilité des obligations résultant des traités ;
2. La réduction et la limitation des armements par accord international ; La suppression des profits résultant de la production des armes ;
3. Le renforcement de la Société des Nations pour prévenir et arrêter les guerres par l'organisation la plus efficace de la sécurité collective et de l'assistance mutuelle ;
4. L'établissement, dans le cadre de la S. D. N. d'un mécanisme efficace pour remédier aux situations internationales susceptibles de provoquer la guerre.

## DÉCLARATION DE PIERRE COT

L'immense majorité de l'humanité veut la paix. Aussi n'y a-t-il qu'un moyen de la sauver : l'union résolue de tous ceux qui ne veulent pas voir la civilisation sombrer sur les champs de bataille.

Au Congrès Universel de Bruxelles, des milliers de délégués, venus de tous les horizons et de tous les pays du monde, vont entreprendre ce suprême effort de salut. Les Français connaissent, mieux que quiconque, le prix de la Paix, se montreront dignes des meilleures traditions du pays en envoyant à Bruxelles une députation nombreuse et puissante.